



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MAI 2016

L'an deux mille seize, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Ghislaine CORJON, Madeleine FRANCHINA, Marie Thérèse FORESTIER, Corinne GILLES, Nicole POMPEIGNE, Karine RAGU et Annie VADENNE et Messieurs Claude BRIAND, Claude de GANAY, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIE, et Michel QUENARDEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame Sylvie MOREAU (pouvoir à Madame Corinne GILLES) et Messieurs Philippe PAYARD (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT) et Philippe THIERRY (pouvoir à Monsieur Serge MERCADIE)

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2016.

DELIBERATION N° 2016-47

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Décision n°2016-6 du 8 avril 2016 : Dans le cadre de l'opération de création de 9 logements dans un bâtiment existant, une mission de contrôle technique est confiée au cabinet SOCOTEC pour un montant HT de 8.200 €.

Décision n°2016-7 du 19 avril 2016 : Une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie est confiée au cabinet INCA pour un montant HT de 12.950 €.

DELIBERATION N° 2016-48

Adhésion à SOLIHA Loiret

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à SOLIHA Loiret, association qui œuvre pour l'amélioration du parc de logements privés et des conditions de vie et d'habitat des personnes aux ressources modestes et des personnes âgées et handicapées dans toutes les communes du Loiret.

Le montant de la cotisation pour l'exercice 2016 s'élève à 175 €.

DELIBERATION N°2016-49

Conclusion d'un contrat d'apprentissage avec Mademoiselle Marine FRERIKS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure un contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans avec Mademoiselle Marine FRERIKS.

DELIBERATION N°2016-50

Conclusion d'un contrat d'apprentissage avec Monsieur Adrien HAUDRY

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conclure un contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans avec Monsieur Adrien HAUDRY.

DELIBERATION N° 2016-51

Création de 9 logements dans un bâtiment existant
Attribution du marché

Le Conseil Municipal attribue le marché pour la construction de 9 logements dans un bâtiment existant aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT
N°1- Démolition/Gros œuvre	MV BATIMENT, Rue du 14 août 1944, 45260 LORRIS	88.101,27 €
N°2- Menuiseries extérieures/Occultations	CROIX ALMETAL, 44 rue des frères Lumière, 45801 ST JEAN DE BRAYE	39.158,39 €
N°3-Cloisons/Plâtrerie/Faux plafonds	PROCHASSON, Route de Vimory, 45700 VILLEMANDEUR	44.427,68 €
N°4-Menuiseries intérieures	TAVERNIER, ZA des Ecorces, 45230 CHATILLON COLIGNY	35.043,65 €
N°5-Revêtement de sols durs/Faïences	MV BATIMENT, Rue du 14 août 1944, 45260 LORRIS	25.835,47 €
N°6-Peinture	GRAVELET, ZA Les Gabillons, 45570 DAMPIERRE EN BURLY	57.452 €
N°7-Sols souples	NEYRAT, 25 avenue des Platanes, 45700 PANNES	29.797,89 €
N°8-Electricité courants faibles	PERRET, 44 rue Guillaume de Lorris, 45260 LORRIS	68.780,84 €
N°9-Plomberie/Chauffage/Ventilation	GILET DAUTIN, 16 bd Jeanne d'Arc, 45600 SULLY SUR LOIRE	70.754,84 €
TOTAL		459.352,03 €

DELIBERATION N° 2016-52

Travaux de réhabilitation du centre commercial
Attribution du marché

Le Conseil municipal attribue le marché pour la réalisation des travaux de réhabilitation du centre commercial comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT
N°1-Démolition/Maçonnerie	MVBATIMENT, Rue du 14 août 1944, 45260 LORRIS	23.275,60 €
N°2-Couverture	BORDILLON, 98 rue Clémenceau, 45500 GIEN	10.136,81 €
N°3-Menuiseries extérieures/Serrurerie	CROIX ALMETAL, 44 rue des Frères Lumières, 45801 ST JEAN DE BRAYE CEDEX	62.420,80 €
N°4-Isolation par l'extérieur	NEYRAT, 25 avenue des Platanes, 45700 PANNES	70.081,10 €
N°5-Faux plafonds	ISOLUX, 2 rue des Montalaises, 45380 CHAINGY	3.738 €

N°6-Electricité	PERRET, 44 rue Guillaume de Lorris, 45260 LORRIS	6.932,05 €
N°7-Chauffage/Ventilation	GILET DAUTIN, 16 bd Jeanne d'Arc, 45600 SULLY SUR LOIRE	46.924,04 €
TOTAL		223.508,40 €

DELIBERATION N° 2016-53

Subventions 2016

Le Conseil Municipal alloue les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2016 :

	MONTANT en €
Association des familles et amis des anciens du maquis de Lorris	500
Nevoy Sport Cyclisme	150
Raid Amazones 2016	400
Les Papillons Blancs du Loiret – Opération Brioches	300
Sport Electrique Dampierre Section Badminton	1200
TOTAL	2550

Etant précisé que si l'équipe des Ell'ectriks renonce à participer au Raid Amazones 2016, la subvention de 400 € sera versée à l'association « L'Auvergne pour un enfant ».

DELIBERATION N° 2016-54

Avis sur l'arrêté préfectoral de projet de périmètre portant fusion de la communauté de communes Val d'Or et Forêt et de la communauté de communes du Sullias avec extension du périmètre à la commune de Vannes sur Cosson

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la fusion des communautés de communes Val d'Or et Forêt et du Sullias avec extension de périmètre à la commune de Vannes sur Cosson, telle que figurant dans l'arrêté préfectoral de projet de périmètre, et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 2016-55

Location de matériels de sonorisation et d'éclairage au Comité du Comice

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a récemment fait l'acquisition de matériels de sonorisation et d'éclairage pour équiper les salles communales.

Il ajoute que le Comité de comice, par courrier en date du 24 avril dernier, a sollicité la mise à disposition de ce matériel pour la soirée de l'élection de la reine et du roi du Comice qui se déroulera à la salle polyvalente de Dampierre-en-Burly le 28 mai prochain.

Le Conseil Municipal décide de réserver une suite favorable à cette demande et de fixer le tarif de la location dudit matériel à 1.500 €.

DELIBERATION N° 2016-56

Travaux d'amélioration thermique des bâtiments communaux sis Rte Nationale
Indemnisation d'un ostéopathe ayant subi un préjudice économique

Le Conseil Municipal accepte par 14 voix pour et une abstention (Mme Marie-Thérèse FORESTIER) d'indemniser Monsieur CHENUET à hauteur de 647 € pour compenser les pertes financières subies par ce dernier en octobre 2015 en raison des travaux réalisés par la commune sur les bâtiments communaux sis Rte Nationale.

DELIBERATION N° 2016-57

Cession d'un immeuble sis 27 rue Amédée de Béhague

Le Conseil Municipal décide de céder l'immeuble communal sis 27 rue Amédée de Béhague à Madame Stéphanie TURPIN et à Monsieur Jean-Christophe GOSSIN au prix de 100.000 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents, y compris l'acte de vente, afférents à cette opération.

DELIBERATION N° 2016-58

Travaux de voirie divers

Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

Mode de dévolution des travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie a été confiée au cabinet INCA.

Il présente ensuite le Dossier de Consultation établi par ce dernier pour la consultation des entreprises. Le Conseil Municipal approuve ce dossier et décide, eu égard au montant des travaux estimés à 144.780 € HT, de lancer la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.

DELIBERATION N° 2016-59

Budget de la commune – Revalorisation des tarifs

Le Conseil Municipal revalorise les tarifs de location des salles communales à compter du 15 juin 2016.

DELIBERATION N° 2016-60

Budget de la commune – Réalisation d'un emprunt

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

Montant global du crédit : 500.000 €

Durée : 12 ans

Taux fixe : 1,02 %

Amortissement du capital : constant

Périodicité : mensuelle

Mensualité : échéances constantes

Base de calcul des intérêts : 30/360

Commission d'engagement : 200 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents au contrat de prêt à intervenir.

DELIBERATION N° 2016-61

Budget de la commune- Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal approuve la décision budgétaire modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Objet	Dépenses	Recettes
66111	Intérêts des emprunts	+ 3.000 €	
6188	Autres frais divers	- 3.000 €	
TOTAL		0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Objet	Dépenses	Recettes
1641	Emprunts		+ 500.000 €
1641	Emprunts	+ 21.000 €	
2313	Constructions	+ 479.000 €	
TOTAL		+ 500.000 €	+ 500.000 €

DELIBERATION N° 2016-62

Exonération de loyers

L'installation de Monsieur TODEA, en qualité de médecin généraliste, ayant été retardée, le Conseil Municipal décide d'exonérer Monsieur et Madame TODEA du paiement de leurs loyers jusqu'au 31 août 2016.

DELIBERATION N° 2016-63

Demande de subvention au titre du fonds d'aide à la voirie communale

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du fonds d'aide à la voirie communale pour la réalisation de travaux de gros entretien et de réparation de voirie.

DELIBERATION N° 2016-64

Adhésion à la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret, association qui œuvre pour l'embellissement et le fleurissement des villes et villages de notre région.

Le montant de la cotisation pour l'exercice 2016 est de 70 €.

DELIBERATION N° 2016-65**Budget de la commune – Remboursement anticipé et refinancement d'un emprunt**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a réaménagé en 2015 un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole.

A ce jour, les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant initial	Taux fixe	Durée	Echéance	Capital restant dû au 30 juin 2016
3.000.000 €	1,88%	159 mois	mensuelle	2.582.542,72 €

Il rappelle qu'une consultation a été effectuée auprès des organismes bancaires et propose à l'assemblée, compte tenu de la baisse des taux, de rembourser le capital restant dû au titre de cet emprunt et de souscrire un nouvel emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.

Il ajoute que cette opération est soumise au versement d'indemnités (indemnité financière et indemnité de remboursement anticipé) à l'organisme prêteur initial. Le montant de ces indemnités, qui s'élève à 95.888,20 € pour un remboursement anticipé au 30/06/2016, est inclus dans la nouvelle offre de financement de la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- rembourser par anticipation le capital restant dû au Crédit Agricole
- verser au Crédit Agricole les indemnités correspondantes
- signer tous les documents afférents au remboursement anticipé de ce contrat de prêt
- souscrire un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne destiné à couvrir le capital remboursé et les indemnités capitalisées aux conditions suivantes :

Objet : refinancement

Montant : 2.678.430,92 €

Durée : 12 ans

Taux : 1,04%

Périodicité : mensuelle

Base de calcul des intérêts : 30/360

Commission d'engagement : 500 €

- signer tous les documents afférents à ce contrat de prêt

DELIBERATION N° 2016-66**Budget de la commune- Décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal approuve la décision budgétaire modificative n°2 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Objet	Dépenses	Recettes
6688	Autres charges financières	+ 96.000 €	
6188	Autres frais divers	- 96.000 €	

TOTAL	0 €	0 €
--------------	------------	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Objet	Dépenses	Recettes
166	Refinancement de la dette <i>(Remboursement anticipé de l'emprunt)</i>	2.582.542,72 €	
166	Refinancement de la dette <i>(Encaissement du nouvel emprunt)</i>		2.678.430,92 €
166	Refinancement de la dette <i>(Capitalisation de la pénalité)</i>	95.888,20 €	
1641	Emprunt en euros <i>(Capitalisation de la pénalité)</i>		95.888,20 €
2313	Immos en cours - Constructions	95.888,20 €	
TOTAL		2.774.319,12 €	2.774.319,12 €

DELIBERATION N° 2016-67 Conclusion d'une convention avec l'association Loiret Nature Environnement pour atteindre l'objectif zéro pesticide
--

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Loiret Nature Environnement.

Suspension de séance à 21h18- Réouverture de séance à 21h25.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

Le Maire

Serge MERCADIE

